



Récompense sur biens mobiliers dans le cadre d'un divorce

Par **Claude64**, le **21/01/2010** à **13:58**

Bonjour,

Contexte:

- 1- Une personne dispose de FCP acquis dans le cadre d'un plan d'entreprise [s]avant[/s] son mariage.
- 2- Cette personne se marie et 10 ans après, réalise le contenu de son portefeuille qu'il place sur un compte-joint. Quelques temps après, il décide de réinvestir une partie de cette somme dans des actions en prévision de les revendre pour acquérir un bien immobilier.
- 3- La crise aidant (2001), cette personne perd la plus grande partie de son investissement.

Question:

Divorçant en 2010 (pas de contrat de mariage), cette personne peut-elle espérer une récompense sur le montant des FCP calculée à la date de son mariage ?

J'espère que ces explications sont suffisamment claires pour que d'autres puissent profiter de vos réponses.

Très cordialement.